



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-100

PUBLIÉ LE 23 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-22-001 - 01-MNC antenne Bordeaux - Arrêté portant modification membres du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations Familiales du Tarn (1 page)	Page 3
R76-2017-05-22-002 - 02-MNC antenne Bordeaux - Arrêté portant modification des membres du Conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ariège (1 page)	Page 5
R76-2017-05-19-002 - 04-ARS - Arrêté renouvellement autorisation de l'Accueil de jour autonome pour personnes âgées Les quatre vents (3 pages)	Page 7
R76-2017-05-19-003 - 05-ARS - décision portant modification décision de désignation des représentants des usagers à la CDU Clinique le Vallespir (2 pages)	Page 11
R76-2017-04-26-001 - 06-DDFIP DRFIP-avenant à la convention de délégation de gestion entre la DDFIP 12 DRFIP 31 (1 page)	Page 14
R76-2017-04-25-005 - 07-DDFIP DRFIP avenant à la convention de délégation de gestion DDFIP Lot DRFIP 31 (1 page)	Page 16
R76-2017-03-20-009 - 08-DDFIP DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DDFIP 09 DRFIP 31 (1 page)	Page 18
R76-2017-03-13-005 - 09-DDFIP DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE et DRFIP pour les Pyrénées orientales (1 page)	Page 20
R76-2017-03-27-007 - 10-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE et DRFIP pour l' Ariège (1 page)	Page 22
R76-2017-03-22-017 - 11-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE et DRFIP pour l'Aude (1 page)	Page 24
R76-2017-03-20-010 - 12-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE DRFIP aveyron (1 page)	Page 26
R76-2017-03-20-011 - 13-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE DRFIP Gard (1 page)	Page 28
R76-2017-05-22-003 - 14-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE DRFIP Gers (1 page)	Page 30
R76-2017-03-18-001 - 15-DDFIP DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DDFIP 65 DRFIP (4 pages)	Page 32
R76-2017-05-22-004 - 16-ARS - Arrêté modificatif portant constitution de la commission de coordination des politiques publiques de santé (6 pages)	Page 37
R76-2017-05-09-018 - 17-DRAC-arrêté portant inscription monuments historiques - BEZIERS hôtel de Nattes (3 pages)	Page 44

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-22-001

01-MNC antenne Bordeaux - Arrêté portant modification
membres du Conseil d'administration de la Caisse
d'allocations Familiales du Tarn

*01-Arrêté portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse
d'allocations Familiales du Tarn.*

- signé par M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie -

RÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale
Antenne de Bordeaux

**Arrêté portant modification des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'allocations Familiales
du Tarn**

Le préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2011 modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Tarn ;

Vu le courrier de désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) en date du 16 février 2017 ;

Vu le courrier de désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) en date du 6 mars 2017 ;

Sur proposition du chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Tarn :

En tant que représentant des associations familiales et sur désignation de l'UNAF :

- Madame Catherine BUISSON en qualité de suppléante, en remplacement de Madame Angela SIRUGE, démissionnaire.

En tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la CFDT :

- Monsieur Joël CALMETTES en qualité de suppléant, sur poste vacant.

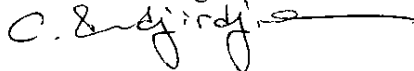
Le reste sans changement.

Art. 2. - Le secrétaire général pour les affaires régionales, le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

2 2 MAI 2017

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales



Cédric INDJIRDJIAN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-22-002

02-MNC antenne Bordeaux - Arrêté portant modification des membres du Conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ariège

*02-- Arrêté portant modification des membres du Conseil de la Caisse primaire d'assurance
maladie de l'Ariège.*

- signé par M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie -

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale
Antenne de Bordeaux

**Arrêté portant modification des membres du conseil
de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ariège**

Le préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2014 modifié, portant nomination des membres du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ariège ;

Vu la lettre de désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) en date du 20 mars 2017 ;

Sur proposition du chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est nommé membre du conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ariège ;

En tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :

- Monsieur Jean-François GARCIA, en qualité de titulaire, en remplacement de Monsieur Philippe LEAL démissionnaire.

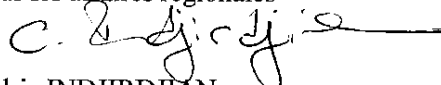
Le reste sans changement.

Art. 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales, le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

22 MAI 2017

Pour le préfet et par délégation
L'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales



Cédric INDJIRDJIAN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-19-002

04-ARS - Arrêté renouvellement autorisation de l'Accueil de jour autonome pour personnes âgées Les quatre vents

04- Arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'Accueil de jour autonome pour personnes âgées à caractère expérimental, "Les quatre vents" à Coeur-de-Causse géré par l'Association SSIAD du Causse.

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie et par M. le président du département du Lot -

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE
L'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME POUR PERSONNES AGEES, A CARACTERE
EXPERIMENTAL, « LES QUATRE VENTS » A CŒUR-DE-CAUSSE GERE PAR
L'ASSOCIATION SSIAD DU CAUSSE**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Département du Lot,**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;

Vu le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu l'Arrêté d'autorisation initial du 10 juillet 2014 portant création de l'accueil de jour autonome pour personnes âgées, à caractère expérimental, de 10 places à Labastide-Murat ;

Vu l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu le procès-verbal établi par les services de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Conseil Départemental du Lot, en date du 16 mars 2017, concluant à une évaluation positive du dispositif ;

Considérant que l'accueil de jour « Les quatre vents » à Cœur-de-Causse satisfait aux modalités d'organisation des accueils de jour définies par la circulaire n°DGCS/SD3A/2011/444 du 29 novembre 2011 ;

Sur proposition de la Déléguée Départementale de l'ARS Occitanie pour le Lot et du Directeur Général des Services du Département du Lot ;

ARRENTENT

Article 1 : L'autorisation prévue à l'article L.313-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles et accordée à l'accueil de jour autonome pour personnes âgées « Les Quatre Vents », situé à Cœur-de-Causse est renouvelée à compter du 10 juillet 2017 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 10 juillet 2020.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement reste inchangée soit 10 places en accueil de jour.

Article 3 : Compte tenu du caractère expérimental de ce projet, l'accueil de jour doit poursuivre et développer son partenariat avec la plateforme d'évaluation de la fragilité de Cœur-de-Causse, dispositif expérimental piloté par le Gérotopôle de Toulouse et ayant pour objectif le repérage des personnes âgées fragiles ou pré-fragiles.

Article 4 : Conformément aux dispositions prévues à l'article L.313-7 du CASF, au terme de la période ouverte par ce renouvellement et au vu d'une nouvelle évaluation positive, l'accueil de jour pourra relever de l'autorisation à durée déterminée de droit commun mentionnée à l'article L.313-1 du CASF.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

Article 6 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Identification du gestionnaire : Association SSIAD du Causse
N° Finess juridique : 46 000 243 9

Identification de l'établissement principal : Accueil de Jour pour personnes âgées
N° Finess géographique : 46 000 633 1

Code catégorie établissement : 381 (établissement expérimental pour personnes âgées)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
935	Activité des établissements expérimentaux	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	10

Article 7 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans les deux mois suivant sa notification pour la personne à laquelle il est notifié ou sa publication pour les autres personnes.

Article 8 : la Déléguée Départementale de l'ARS Occitanie pour le Lot, le Directeur Général des Services du Département du Lot et la Directrice de l'accueil de jour "Les quatre vents" à Cœur-de-Causse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat et du Département.

Le
19 MAI 2017

La Directrice Générale,

Pour la Directrice Générale - Agence Régionale
de Santé Occitanie - Cœur-de-Causse
La Directrice de l'Office de l'Autisme et de l'Autonomie

8/10
Olivia LEVRIER
Monique CAVALIER

Pour le président,
la vice-présidente déléguée,

Maryse MAURY

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-19-003

05-ARS - décision portant modification décision de désignation des représentants des usagers à la CDU

Clinique le Vallespir

05- décision portant modification de la décision de désignation des représentants des usagers à la commission des usagers (C DU) de la Clinique du Vallespir.

- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -

La Directrice Générale

Décision ARS Occitanie/ 2017 - 640

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N° 2016-2337 DE DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DES USAGERS**

**à la COMMISSION DES USAGERS (CDU)
de la Clinique du Vallespir
FINESS 660780628**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1112-3 et L1114-1, ainsi que les articles R1112-79 à R1112-94 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique) ;
- Vu** le décret du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu** le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** la décision n°2016-AA1 du 04 janvier 2016 portant organisation de la future ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** la décision 2016/2337 du 02 décembre 2016 portant désignation des représentants des usagers à la Commission Des Usagers de la Clinique du Vallespir (FINESS 660780628) ;
- Vu** la décision ARS LR-MP n°2017-134 du 13 janvier 2017 portant nomination de la Directrice de la Délégation Démocratie Sanitaire – Usagers – Qualité – Ethique ;
- Vu** la décision ARS LR-MP n°2017-135 du 13 janvier 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la décision n°2017-114 du 16 janvier 2017 portant modification de la décision portant organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en date du 04 janvier 2016 ;

Considérant, l'alinéa 1 de l'article R1112-83 du Code de la Santé Publique qui précise que « les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L1114-1. »

Sur proposition de(s) (l') association(s) d'usagers, du système de santé citée(s) ci-dessous, agréée(s) au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique :

Association « Le Poids du Partage » agréée sous le numéro R2014AG0089
 Association des Diabétiques des Pyrénées Orientales (AFD 66) agréée sous le numéro R2013AG0082

DECIDE

Article 1 : L'article 1 de la décision 2016/2337 du 02 décembre 2016 portant désignation des représentants des usagers à la Commission Des Usagers de la Clinique du Vallespir (FINESS 660780628) est modifié comme suit :
 Sont désignés comme membres de la Commission Des Usagers de la Clinique du Vallespir :

- En qualité de titulaire(s) représentant des usagers :

Annick CONTIERO

Association « Le Poids du Partage »

Bernard BOURRAT

Association des Diabétiques des
 Pyrénées Orientales (AFD 66)

- En qualité de suppléant(s) représentant des usagers :

Antoine MARTIN

Association « Le Poids du Partage »

Gérard VERDIER

Association des Diabétiques des
 Pyrénées Orientales (AFD 66)

Le reste sans changement.

Article 2 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

Article 3 : Chaque délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Occitanie territorialement compétent est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le **19 MAI 2017**

Pour la Directrice Générale,
 Et par Délégation,

Marie-Pierre BATTESTI
 Directrice de la Délégation
 Démocratie Sanitaire - Usagers -
 Qualité - Ethique

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-26-001

06-DDFIP DRFIP-avenant à la convention de délégation
de gestion entre la DDFIP 12 DRFIP 31

06--avenant à la convention de délégation de gestion entre la DDFIP 12 DRFIP 31.

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -

-signé par M. le préfet du département de l'Aveyron -

Avenant à la convention de délégation de gestion entre la DDFIP de l'Aveyron et la DRFIP Haute-Garonne

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 25 janvier 2016 à Toulouse entre le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aveyron et la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

À l'article 1^{er} de la convention du 25/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :

« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées »

qui annule et remplace la mention suivante :

« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État ».

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron

Fait à Toulouse,

Le 26/04/2017

Le délégant

Direction Départementale des Finances
Publiques de L'AVEYRON
OSD par délégation du Préfet en date du
20/02/2017

M. AUGER David

Visa du Préfet de département

Louis LAUGIER

Le délégataire

La responsable du Pôle Pilotage et Ressources

Mme Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON

Visa du Préfet de Région

Loes

resu 09/05

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-25-005

07-DDFIP DRFIP avenant à la convention de délégation
de gestion DDFIP Lot DRFIP 31

07- avenant à la convention de délégation de gestion DDFIP lot DRFIP 31.

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*
- signé par Mme la préfète du département du Lot -*

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION entre la DDFIP du Lot et la DRFIP Haute-Garonne

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le ^{25 janvier} ~~2 février~~ 2016 à Cahors entre la Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot et la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1er de la convention du 25/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :

"Programme 724 - Opérations immobilières déconcentrées"

qui annule et remplace la mention suivante :

"Programme 309 - Entretien des bâtiments de l'Etat"

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOT.

Fait à CAHORS,

Le 25 avril 2017

Le délégant

Direction Départementale des Finances
Publiques du Lot
OSD par délégation du Préfet en date du
16 mars 2017 pour M. Thierry Gélifler
OSD par délégation de M. Gélifler en date du
21 mars 2017

Hervé DELSAHUT

Visa du Préfet de département

La Préfète


Catherine FERRIER

Le délégataire

La responsable du Pôle Pilotage et Ressources



Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON

Visa du Préfet de Région



Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-20-009

08-DDFIP DRFIP - avenant à la convention de délégation
de gestion DDFIP 09 DRFIP 31

08- avenant à la convention de délégation de gestion DDFIP 09 DRFIP 31.

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*
- signé par M. le préfet du département de l'Ariège -*

Avenant à la convention de délégation de gestion entre le DDFIP de l'Ariège et la DRFIP de la Haute-Garonne

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 25 août 2015 à Toulouse entre le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ariège et la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

À l'article 1^{er} de la convention du 25 août 2015 précitée est ajoutée la mention suivante :

« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées »

qui annule et remplace la mention suivante :

« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État ».

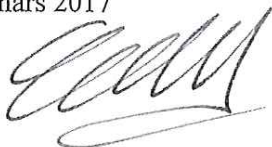
Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

Fait à Foix,

Le 20 mars 2017,

Le délégant

Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Ariège
OSD par délégation du Préfet en date du
15 mars 2017



Carole LACOUT

Le délégataire

La responsable du Pôle Pilotage et Ressources



Mme Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON

Visa de Madame la Préfète de l'Ariège

P/Le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Christophe HERIARD

Visa du Préfet de Région



Resu le 02.05

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-13-005

09-DDFIP DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE et DRFIP pour les Pyrénées orientales

*09- avenant à la convention de délégation de gestion entre la DIRECCTE et la DRFIP pour le
département des Pyrénées orientales.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -

- signé par M. le préfet du département des Pyrénées-Orientales -



PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

Avenant à la convention de délégation de gestion
entre la Direccte Occitanie et la DRFiP Occitanie
pour le département des Pyrénées orientales

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 18/01/2016 à Toulouse entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie et la Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1^{er} de la convention du 18/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées » qui annule et remplace la mention
« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait, à Toulouse le 13 mars 2017

Le délégant

Le délégataire

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

La Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

OSD par délégation du Préfet des Pyrénées-Orientales du 20 février 2017.

Monsieur Christophe LEROUGE

Madame Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON

Visa de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales

Philippe VIGNES

Visa de Monsieur le Préfet de Région

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-27-007

10-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE et DRFIP pour l' Ariege

*10- - avenant à la convention de délégation de gestion entre la DIRECCTE et la DRFIP pour le
département de l' Ariège.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*
- signé par Mme le préfet du département de l'Ariège -*



PREFET DE L'ARIEGE

Avenant à la convention de délégation de gestion entre la Direccte Occitanie et la DRFIP Occitanie pour le département de l'Ariège

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 18/01/2016 à Toulouse entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie et la Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1^{er} de la convention du 18/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées » qui annule et remplace la mention
« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

Fait, à Toulouse le 27 mars 2017

Le délégant

Le délégataire

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

La Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

OSD par délégation de l'Ariège du 17 mars 2017.

Monsieur Christophe LEROUGE

Madame Jacqueline RAYNAUD DE
BRIANSON

VISA DE MADAME LA PRÉFÈTE DE L'ARIEGE

Marie LAJUS

Visa de Monsieur le Préfet de Région

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
l'Adjoint au SGAR en charge du pôle
moyens, modernisation et mutualisations

Philippe ROESCH

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-22-017

11-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE et DRFIP pour l'Aude

*11- avenant à la convention de délégation de gestion entre la DIRECCTE et la DRFIP pour le
département de l'Aude.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*
- signé par M. le préfet du département de l'Aude -*



PREFET DE L'AUDE

**Avenant à la convention de délégation de gestion
entre la Direccte Occitanie et la DRFIP Occitanie
pour le département de l'Aude**

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 18/01/2016 à Toulouse entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie et la Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1^{er} de la convention du 18/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées » qui annule et remplace la mention
« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aude.

Fait, à Toulouse le 22 mars 2017

Le délégant

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

OSD par délégation de l'Aude du 20 mars 2017.

Monsieur Christophe LEROUGE

Le délégataire

La Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

Madame Jacqueline RAYNAUD DE
BRIANSON

Visa de Monsieur le Préfet de l'Aude.
Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD

Visa du Monsieur le Préfet de Région

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
l'Adjoint au SGAR en charge du pôle
moyens, modernisation et mutualisations

Philippe ROESCH

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-20-010

12-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de
délégation de gestion DIRECCTE DRFIP aveyron

*12- avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE DRFIP pour le département de
l'Aveyron.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -

- singé par M. le Préfet de l'Aveyron -



PREFET DE L'AVEYRON

Avenant à la convention de délégation de gestion
entre la Direction Occitanie et la DRFIP Occitanie
pour le département de l'Aveyron

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 18/01/2016 à Toulouse entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie et la Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1^{er} de la convention du 18/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées » qui annule et remplace la mention
« Programme 309 – Entretiens des bâtiments de l'État »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron.

Fait, à Toulouse le 20 mars 2017

Le délégant

Le délégataire

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

La Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

OSD par délégation de l'Aveyron du 17 mars 2017.

Monsieur Christophe LEROUGE

Madame Jacqueline RAYNAUD DE
BRIANSON

Visa de Monsieur le Préfet de l'Aveyron

Louis LAUGIER

VISA DE MONSIEUR LE PREFET
DE REGION

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
l'Adjoint au SGAR en charge du pôle
moyens, modernisation et mutualisations

Philippe ROESCH

Recu 82/03

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-20-011

13-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE DRFIP Gard

*13- avenant à la convention de délégation de gestion entre la DIRECCTE et la DRFIP pour le
département du Gard.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -

- signé par M. le Préfet du Gard -



PREFET DU GARD

Avenant à la convention de délégation de gestion entre la Direction Occitanie et la DRFIP Occitanie pour le département du Gard

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 18/01/2016 à Toulouse entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie et la Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1^{er} de la convention du 18/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées » qui annule et remplace la mention
« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État »

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait, à Toulouse le 20 mars 2017

Le délégant

Le délégataire

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

La Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

OSD par délégation du Gard du 13 mars 2017.

Monsieur Christophe LEROUGE

Madame Jacqueline RAYNAUD DE
BRIANSON

Visa de Monsieur le Préfet du Gard

P/Le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Olivier DELCOUR

Visa de Monsieur le Préfet de région

28/03

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-22-003

14-DIRECCTE DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DIRECCTE DRFIP Gers

*14- avenant à la convention de délégation de gestion entre la DIRECCTE et la DRFIP pour le
département du Gers*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*
- signé par M. le Préfet du Gers -*

PREFET DU GERS

Avenant à la convention de délégation de gestion
entre la Direccte Occitanie et la DRFiP Occitanie
pour le département du Gers

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion signée le 18/01/2016 à Toulouse entre le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie et la Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

A l'article 1^{er} de la convention du 18/01/2016 précitée est ajoutée la mention suivante :
« Programme 724 – Opérations immobilières déconcentrées » qui annule et remplace la mention
« Programme 309 – Entretien des bâtiments de l'État »

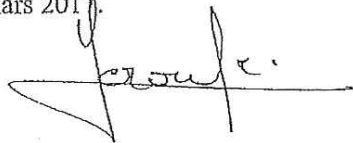
Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gers.

Fait, à Toulouse le 22 mars 2017

Le délégant

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie

OSD par délégation du Préfet du Gers du 8 mars 2017.



Monsieur Christophe LEROUGE

Le délégataire

La Directrice chargée du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.



Madame Jacqueline RAYNAUD DE
BRIANSON

Visa de Monsieur le Préfet du Gers

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Guy FITZER

Visa de Monsieur le Préfet de Région



2017

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-03-18-001

15-DDFIP DRFIP - avenant à la convention de délégation de gestion DDFIP 65 DRFIP

*15- avenant à la convention de délégation de gestion 2017 DDFIP des Hautes-Pyrénées et la
DRFIP Haute-Garonne.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*
- signé par M. le Préfet des Hautes-Pyrénées -*

Convention de délégation

Gestion 2017

entre la DDFIP des Hautes-Pyrénées et la DRFIP de la Haute-Garonne

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire de la préfète en date du 17 mars 2017.

Entre la **Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées**, représentée par M. Jean-Claude URBAIN, responsable du pôle Pilotage et Ressources, désigné sous le terme de « **délégant** »,
d'une part,

Et

La **Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Occitanie et du Département de la Haute-Garonne**, représentée par Madame Jacqueline RAYNAUD de BRIANSON, responsable du pôle Pilotage et Ressources, désigné sous le terme de « **délégataire** »,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes :

0156 : « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »,

0218 : « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières »,

0723 : « Contribution aux dépenses immobilières »,

0724 : « Opérations immobilières déconcentrées ».

Le délégant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :

- a. il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b. il notifie aux fournisseurs les bons de commande sur marchés ;
- c. il saisit la date de notification des actes ;
- d. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés en annexe (ou dans le contrat de service, au choix) ;
- e. en mode facturier, il enregistre la certification du service fait valant ordre de payer ;
- f. il instruit, saisit et valide les demandes de paiement quand elles ne sont pas créées par le service facturier (liste des cas à joindre en annexe) ;
- g. il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- h. il réalise en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;
- i. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- j. il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
- k. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de

- a. la décision des dépenses et recettes,
- b. la constatation du service fait,
- c. pilotage des crédits de paiement,
- d. l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, validé par l'ordonnateur secondaire de droit et dont un exemplaire est transmis aux destinataires mentionnés au second alinéa de l'article 4.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année de gestion **2017** et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite : l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Toulouse,
Le 18 mars 2017

Le « **délégant** »,

Le Responsable du pôle Pilotage et
Ressources de la **Direction Départementale
des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées**,
OSD par délégation de la Préfète des Hautes-
Pyrénées en date du 17 mars 2017.



Monsieur Jean-Claude URBAIN.

Le « **déléataire** »,

Le responsable du pôle Pilotage et Ressources
**Direction Régionale des Finances Publiques
de la Région Occitanie et du Département de
la Haute-Garonne**,



Jacqueline RAYNAUD DE BRIANSON

Visa de Madame la Préfète des Hautes-
Pyrénées,

vu le 6/4/17

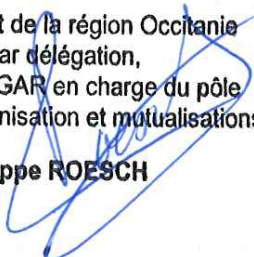


Béatrice LAGARDE

Visa de Monsieur le Préfet de la Région
Occitanie,

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
l'Adjoint au SGAR en charge du pôle
moyens, modernisation et mutualisations

Philippe ROESCH



Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-22-004

16-ARS - Arrêté modificatif portant constitution de la commission de coordination des politiques publiques de santé

*16- Arrêté modificatif portant constitution de la commission de coordination des politiques
publiques de santé de la région occitanie dans le domaine des prises en charge et
accompagnements médico-sociaux.*

- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE
COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE DE LA REGION
OCCITANIE DANS LE DOMAINE DES PRISES EN CHARGE ET
ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX**

LA DIRECTRICE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L.1432-1, D.1432-6 à D.1432-14 ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques ;
- Vu** le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le décret n° 2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
- Vu** le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°109-DAJAD-2015 du 12 juin 2015 portant nomination du représentant du Président du Conseil départemental du Gard ;
- Vu** l'arrêté n°110-DAJAD-2015 du 12 juin 2015 portant nomination du suppléant du Président du Conseil départemental du Gard ;
- Vu** l'arrêté n°A15S0189 du 16 juillet 2015 désignant les membres représentant le Conseil Départemental de l'Aveyron à la Commission de Coordination des Politiques Publiques de Santé – Prise en charge et accompagnement médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté n°2016-2425 du 9 décembre 2016 portant constitution de la commission de coordination des politiques publiques de santé de la région Occitanie dans le domaine des prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté du 12 décembre 2016 relatif aux représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à la Commission de Coordination des Politiques Publiques dans le domaine des prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux ;

Vu l'arrêté n°A1750007 du 16 janvier 2017 désignant un second membre suppléant représentant le Conseil Départemental de l'Aveyron, conformément à la demande de l'Agence Régionale de Santé Occitanie du 14 octobre 2016 ;

Considérant la délibération du 17 avril 2015 relative à la désignation des représentants titulaires et suppléants pour le département de l'Hérault ;

Considérant la désignation des représentants du Régime Générale de l'Assurance Maladie par le directeur général de l'union nationale des caisses d'assurance maladie en date du 13 avril 2016 ;

Considérant la délibération du 14 avril 2016 relative à la désignation des représentants titulaires et suppléants pour le Conseil Régional et le courrier adressé en date du 17 novembre 2016 ;

Considérant la désignation du Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du 05 décembre 2016 et le courrier adressé en date du 11 mai 2017 ;

Considérant la désignation du Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc en date du 06 décembre 2016 ;

Considérant la désignation du Directeur de la CPAM de l'Hérault en date du 07 décembre 2016 ;

Considérant la désignation du Président du Conseil Départemental d'Ariège en date du 08 décembre 2016 ;

Considérant la délibération de la Commission Permanente en date du 09 décembre 2016 relative à la désignation des représentants titulaires et suppléants pour le département du Tarn ;

Considérant la délibération n° AD/121216/H/3 du 12 décembre 2016 et le courrier du 22 décembre 2016, du Président du Conseil Départemental de l'Hérault relative à la désignation d'un second membre suppléant ;

Considérant la désignation de la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère en date du 13 décembre 2016 ;

Considérant la désignation du Président du Conseil Départemental du Gers en date du 16 janvier 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont membres de la commission de coordination dans le domaine des prises en charges et des accompagnements médico-sociaux :

1° : le directeur général de l'ARS ou son représentant

2° : le représentant du préfet de région

3°: Des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- Madame Armande **LE PELLEC MULLER**, Recteur de région Académique Occitanie,
- Monsieur Pascal **ETIENNE**, Directeur Régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- Monsieur Christophe **LEROUGE**, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Occitanie,

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.santa.fr

- Monsieur Bertrand **LE ROY**, Directeur départemental de la cohésion sociale Haute-Garonne, chef-lieu de la Région Occitanie.

4° : les représentants des collectivités territoriales :

➤ 4 a : deux conseillers régionaux

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise BONS Conseillère Régionale	Madame Marie MEUNIER-POLGE Conseillère Régionale En attente de désignation
Monsieur Jean-Luc BERGEON Conseiller Régional	Madame Dolorès ROQUE Conseillère Régionale En attente de désignation

➤ 4 b : Le Président du Conseil Départemental ou son représentant :

Titulaires	Suppléants
Madame Marie France VILAPLANA Conseillère Départementale de l'Ariège	Monsieur André MONTANE Conseiller Départemental de l'Ariège Madame Monique BORDES Conseillère Départementale de l'Ariège
Monsieur André VIOLA Président du Conseil Départemental de l'Aude ou son représentant M. / Mme xxxx	En attente de désignation En attente de désignation
Madame Michèle BUESSINGER Conseillère Départementale de l'Aveyron	Madame Simone ANGLADE Conseillère Départementale de l'Aveyron Madame Gisèle RIGAL Conseillère Départementale de l'Aveyron

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Monsieur Christophe SERRE Vice-président du Conseil Départemental du Gard	Madame Nathalie NURY Vice-présidente du Conseil Départemental du Gard En attente de désignation
Madame Véronique VOLTO Vice-présidence chargée de l'Action Sociale : Séniors Conseil Départemental de la Haute-Garonne	Monsieur Alain GABRIELI Vice-président chargé de l'Action Sociale : Handicap Conseil Départemental de la Haute- Garonne En attente de désignation
Madame Gisèle BIEMOURET Députée Vice-Présidente du Conseil Départemental du Gers	Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE Conseillère Départementale du Gers Madame Charlette BOUE Vice-Présidente du Conseil Départemental du Gers
Madame Patricia WEBER Conseillère départementale de l'Hérault	Monsieur Pierre RAYNAUD Directeur adjoint du Pôle des solidarités en charge de l'autonomie et de la compensation Madame Gabrielle HENRY Conseillère Départementale de l'Hérault
Monsieur Serge RIGAL Président du Conseil Départemental du Lot ou son représentant M. / Mme xxxx	En attente de désignation En attente de désignation
Madame Michèle MANOA 6^{ème} vice-présidente du Conseil Départemental de la Lozère	Madame Patricia BREMOND Conseillère départemental de la Lozère Madame Marie LAUZE Directrice générale adjointe des solidarités
Monsieur Laurent LAGES Conseiller Départemental des Hautes-Pyrénées	Madame Isabelle LOUBRADOU Conseillère Départementale des Hautes-Pyrénées Madame Joëlle ABADIE Conseillère Départementale des Hautes-Pyrénées

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie-ars.sante.fr

Madame Hermeline MALHERBE Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales ou son représentant M. / Mme xxx	En attente de désignation En attente de désignation
Madame Elisabeth CLAVERIE Conseillère Départementale du Tarn	Madame Monique CORBIERE-FAUVEL Conseillère Départementale du Tarn Monsieur Jean-Paul RAYNAUD Conseiller Départemental du Tarn
Monsieur Christian ASTRUC Président du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne ou son représentant M. / Mme xxxx	En attente de désignation En attente de désignation

➤ 4 c : Quatre représentants (maximum) des groupements de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation nationale	En attente de désignation nationale En attente de désignation nationale
En attente de désignation nationale	En attente de désignation nationale En attente de désignation nationale
En attente de désignation nationale	En attente de désignation nationale En attente de désignation nationale
En attente de désignation nationale	En attente de désignation nationale En attente de désignation nationale

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

5° : Des représentants des organismes de sécurité sociale œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation du Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés	En attente de désignation En attente de désignation
Monsieur Claude HUMBERT Directeur de la CPAM de l'Hérault et Directeur de la coordination de la gestion du risque	Madame Florence OSSELIN Sous-Directrice de la Direction de la coordination de la gestion du risque Madame Carole LÔ-CLEMENT Sous-Directrice de la Direction de la coordination de la gestion du risque
Monsieur Matthieu PERROT Directeur du Régime Social des Indépendants Occitanie	En attente de désignation En attente de désignation
Monsieur François DONNAY Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc	Monsieur Gauthier DE GUALY Directeur délégué Madame Laurence BERNARD BIZOS Médecin Coordonnateur régional

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Article 3 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Montpellier, le

22 MAI 2017

La Directrice Générale



Monique CAVALIER

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-09-018

17-DRAC-arrêté portant inscription monuments
historiques - BEZIERS hôtel de Nattes

*17-DRAC-arrêté portant inscription monuments historiques - BEZIERS hôtel de Nattes (Hérault).
- signé par M. le préfet de la région Occitanie -*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques de
l'hôtel de Nattes à BEZIERS (Hérault)

Le préfet de la région Occitanie,
préfet du département de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;
La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 13 décembre 2016 ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que **l'hôtel de Nattes à BEZIERS (Hérault)**, présente un intérêt suffisant pour en rendre souhaitable la préservation en raison de la qualité de son architecture classique de la seconde moitié du 18e s. et de ses aménagements de la fin du 19e s.,

ARRÊTE :

Article 1er : Sont inscrits les façades et les toitures, le vestibule circulaire, la cour d'honneur, le grand escalier et l'ensemble du 1er étage avec son décor du corps de bâtiment sur rue avec ses deux niveaux de galeries de verrières sur cour de **l'hôtel de Nattes situé 13, rue de la Citadelle à BEZIERS (Hérault), y compris son terrain d'assiette**, figurant au cadastre, section MO, sous le n°17 d'une contenance de 655 m² telle que délimitée sur l'extrait de plan cadastral annexé, et appartenant à :

* GRANIER Pierre Marie Augustin, né le 28 août 1945 à SERVIAN (Hérault), docteur en médecine, époux de BOYER Marie Catherine, y demeurant ensemble Celui-ci en est propriétaire par actes passés :

- pour les lots 5 et 6, devant Me René BOUIRAT, notaire à SERVIAN (Hérault) le 10 février 1983 et publié le 6 août 1983, vol. 3673 n°2 ;
- pour le lot 11, devant Me René BOUIRAT, notaire à SERVIAN (Hérault) le 22 novembre 1985, publié le 3 janvier 1986, vol. 5251, n°21 ;
- pour le lot 1, devant Me Michel LARROQUE, notaire à VIAS (Hérault), le 28 juillet 1992, publié le 2 mars 1993, vol. 1993P, n° 1661 ;

.../...

* la SCI HOTEL DE NATTES, dont le siège est 13, rue de la citadelle à BEZIERS, enregistrée au SIREN sous le n°480942572 ; Celle-ci en est propriétaire par actes passés :

- pour les lots 8 et 9, devant Me Louis de VULLIOD, notaire à BEZIERS (Hérault), le 23 mars 2005, publié le 26 avril 2005, vol. 2005p, n°3758 ;
- pour le lot 7, devant Me Alain PEITAVY, notaire à GABIAN (Hérault), le 18 août 2010, publié le 17 septembre 2010, vol. 2010P, n° 6735 ;
- pour le lot 10, devant Me Alain PEITAVY, notaire à GABIAN (Hérault), le 10 juin 2016, publié le 14 juin 2016, vol. 2016P, n°4257 ;

*GEBERT Ulf, né le 16 juillet 1958 à NURNBERG (ALLEMAGNE), commerçant, célibataire, demeurant 3, rue Franklin à PEZENAS (Hérault). Celui-ci en est propriétaire par acte passé, pour le lot 4, devant Me GRANIER, notaire à BEZIERS, le 9 février 2015.

* PAU Jacques ; celui-ci en est propriétaire, pour les lots 2 et 3.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le

09 MAI 2017

Martus

